



Association Monnaie Locale du Pilat

Guide de l'utilisateur du Babet

1) Comment me procurer des Babets ?

- Je dois adhérer à l'association Monnaie Locale du Pilat (montant libre et conscient).
Pour cela :
 - je me rends sur le site HELLOASSO à l'adresse suivante : <https://www.helloasso.com/associations/monnaie-locale-du-pilat>
ou
 - je me rends dans un comptoir de change (voir ci-après)
ou
 - je contacte un représentant du groupe local de l'association dont les coordonnées figurent sur le site internet www.lebabet.org
- Je présente ma carte d'adhérent valable pour l'année en cours dans un comptoir de change et je peux alors échanger des euros contre des coupons-billets en babet, en réglant en espèces ou par chèque à l'ordre de l'association Monnaie Locale du Pilat.
- Un Babet = un euro
- Les comptoirs de change peuvent être fixes (chez un partenaire) ou mobiles (sur un marché par exemple).
Ils sont repérables par un logo spécifique affiché sur leur vitrine ou à proximité. Je peux en consulter la liste sur le site internet www.lebabet.org.

2) Comment me procurer des babets numériques (e-babets) ?

- Je dois être adhérent à l'association (montant libre et conscient)
- Je dois être à jours de ma cotisation pour l'année civile (montant libre et conscient)
- Je demande la création de mon compte numérique via le logiciel de paiement numérique Kohinos au moment de mon adhésion ou au moment du paiement de ma cotisation.
- J'active mon compte numérique à partir des informations reçues de l'association Monnaie Locale du Pilat.
- Les Babets sont échangés contre des euros via Kohinos soit par virement, soit par un paiement sur la page hello de l'association ML PILAT : <https://www.helloasso.com/associations/monnaie-locale-du-pilat> ; soit par un change de ses coupons papier de babet contre des e-babets.
- Les babets numériques sont notés « eBa » dans Kohinos.
- Un guide pratique d'utilisation du e-babet est adressé aux utilisateurs.

3) Où dépenser les Babets et les e-Babets ?

- Je ne peux dépenser mes coupons Babets que chez des professionnels en convention avec l'association Monnaie Locale du Pilat qui sont repérables par un logo spécifique affiché sur leur vitrine ou à proximité
- Je ne peux dépenser mes e-babets que chez des professionnels en convention avec l'association et acceptant les paiements en e-babets.
- Les partenaires professionnels du Babet peuvent être :
 - des commerçants, artisans ou professions libérales
 - des collectivités locales
 - des associations
- Je peux connaître la liste des professionnels du réseau sur le site Internet www.lebabet.org et sur le site <https://babet.kohinos.org> et par un dépliant papier, disponible dans les comptoirs de change, qui sera tenu à jour autant que possible.

3) Comment se passe un achat en babets ou en e-babets

- Je m'assure que le professionnel est adhérent de l'association Monnaie Locale du Pilat.
- Je règle mes achats :
 - soit en payant la totalité en babets ou e-babets
 - soit en payant une partie en babets ou en e-babets et en complétant par un autre moyen de paiement accepté dans l'établissement

NB : le professionnel peut limiter le montant de babets qu'il accepte

IMPORTANT :

- **Le paiement en e-babets** accepte les centimes.
- **Pour le paiement en coupon de babets**, le rendu de monnaie en euros n'est pas autorisé
- si l'article vaut 6 €,
 - j'ai le compte juste et je donne 6 Babets
 - je n'ai pas le compte juste :
 - je donne 8 Babets et le professionnel me rend 2 Babets
 - je donne 5 Babets et un euro
 - je donne 5 Babets et deux euros (ou autre moyen de paiement accepté) et le professionnel me rend 1 Babet ou 1 euro
 - l'affaire est faite !

Comme il n'y a pas de coupons-billets de moins de 1 Babet, je fais l'appoint en centimes d'euros :

- si l'article vaut 5,50€, je donne 5 Babets et 50 centimes d'euro ou bien 5 Babets et

1 euro et le professionnel me rend alors 50 centimes d'euro.

4) Comment participer au développement du Babet ?

Je peux être :

- utilisateur du Babet : j'assiste, si je le souhaite, aux diverses animations organisées par l'association, et aux diverses assemblées générales, en particulier l'assemblée générale annuelle.
- membre actif : je participe au travail de mon Groupe Local et bien sûr au travail de l'association dans son ensemble, pour faire vivre le projet voire en susciter d'autres. Je peux également rejoindre le Conseil Collégial de l'association pour participer aux prises de décisions.

Que je sois membre actif ou seulement utilisateur, je suis un acteur du Babet !

Si j'ai une proposition à faire, ou si je constate un dysfonctionnement, je contacte (par l'intermédiaire du site ou par courrier postal) un membre du Groupe Local de mon lieu de résidence.

Monnaie Locale du Pilat – Association loi 1901 déclarée en préfecture –
RNAW423008796

Maison des Associations – Allée du 8 Mai 1945 – 42220 BOURG-ARGENTAL

Courriel : monnaie.locale.pilat@gmail.com

Site internet : www.lebabet.org

tél. 06 65 20 26 02